



VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des
Délibérations
du Conseil Municipal

Délibération n° 14

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle T'aïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aïssatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBATI Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumath, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BRUILL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBATI Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

Absent : M. BOUIMAR Toufir.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télerecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Gratuité d'accès à l'Espace culturel Beaumarchais pour les groupes du Centre de loisirs municipal lors des séances de cinéma et des spectacles jeune public

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **Considérant** que l'Agenda 2030 fait de l'accès à la culture un levier d'émancipation, d'éducation et de réduction des inégalités,
- **Considérant** l'intérêt éducatif, culturel et citoyen que présentent les séances de cinéma et les spectacles jeune public proposés à l'Espace culturel Beaumarchais,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la gratuité d'accès aux séances de cinéma et aux spectacles jeune public organisés à l'Espace culturel Beaumarchais aux enfants accueillis au Centre de loisirs municipal de Maromme, ainsi qu'aux animateurs et accompagnateurs nécessaires à l'encadrement des groupes dans le respect de la réglementation en vigueur.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026

Le secrétaire de séance,



L'Adjointe au maire,

Marie-Claude MASURIER



Le Maire,

David LAMIRAY